

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000
A L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : **Projet d'aménagement foncier agricole, forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Virargues, avec extension sur la commune de La Chapelle d'Alagnon et de Neussargues-en-Pinatelle.**

Coordonnées du porteur de projet :

Adresse : Conseil départemental du Cantal
Direction Développement du territoire
Hôtel du département
28 avenue Gambetta
15015 Aurillac Cedex

Téléphone : 04 71 46 49 28
Fax :
Email : achebance@cantal.fr

Nom du projet :

Opération d'aménagement foncier agricole, forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Virargues, avec extension sur la commune de La Chapelle d'Alagnon et de Neussargues-en-Pinatelle.

À quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Les sites d'intérêt communautaire (Natura 2000) présents dans le périmètre d'étude éloigné sont :

- SIC Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon - FR8302034
- ZSC Zones humides de la planèze de Saint-Flour - FR 8301059
- ZPS Planèze de Saint-Flour - FR8312005
- ZSC Affluents rive droite de la Truyère amont - FR8302032

Cependant, seul le site SIC **FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon »**, est véritablement concernés par des impact éventuel induits par le projet AFAFE. En effet, ce périmètre Natura 2000 intersecte le périmètre AFAFE. Les autres sites n'ont pas de lien fonctionnels directs avec le périmètre AFAFE.

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) : L'opération d'aménagement foncier et ses travaux connexes a pour objectif premier d'améliorer la consistance du parcellaire (parcellaire dispersé, parcelles de taille très réduite, forme de parcelles en triangle, en pointes, etc.), et de limiter les temps de parcours, tout en assurant la mise en valeur des espaces naturels ruraux et en contribuant à l'aménagement du territoire communal.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) : La zone d'étude se situe sur les communes Virargues, La Chapelle d'Alagnon, Neussargues-en-Pnatelle dans le département du Cantal. Ces communes sont dans la région agricole des Monts du Cantal. Le périmètre d'étude de **566 ha** est exclusivement agricole et dédié à l'élevage bovins. La Commune de Virargues se trouve dans le Canton de Murat. La commune de Murat est voisine de celle de Virargues. Cette commune se trouve à :

- 54 kilomètres d'AURILLAC, Préfecture du Cantal
- 25 kilomètres de SAINT FLOUR, Sous-Préfecture
- 5 kilomètres de MURAT, Chef-lieu de canton

VIRARGUES est rattachée administrativement à l'arrondissement de SAINT FLOUR et au canton de MURAT. Elle appartient à la deuxième circonscription du Cantal.

VIRARGUES est membre depuis le 01 Janvier 2017 de la Communauté de Communes de HAUTES TERRES COMMUNAUTE basée à MURAT, qui est constituée de 39 communes. Nous sommes ici en région Auvergne-Rhône-Alpes.



Localisation de la commune de Virargues



Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Le périmètre d'étude AFAFE

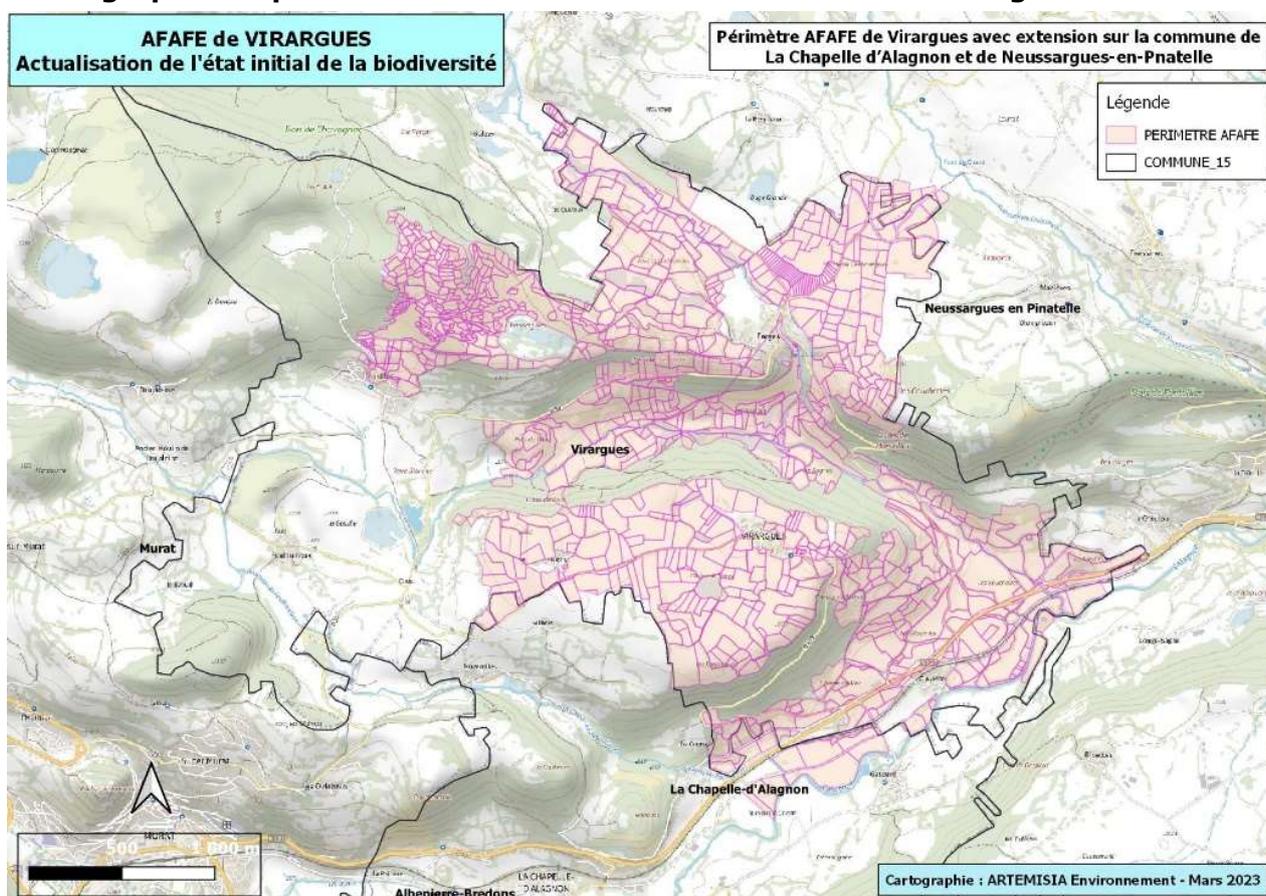
Conformément à la législation, le périmètre d'aménagement foncier est forcément compris dans le périmètre d'étude d'aménagement mené en 2017 et 2018. Une parcelle non étudiée ne peut être comprise dans un périmètre d'aménagement foncier.

Ainsi, le périmètre d'aménagement foncier de **566 ha**. Il s'étend sur la commune de Virargues, avec extension sur la commune de La Chapelle d'Alagnon et de Neussargues-en-Pinatelle.

Le périmètre se répartit de la manière suivante :

Commune	superficie
Virargues	527 ha
Chapelle d'Alagnon	22 ha
Neussargues-en-Pinatelle	17 ha
Total	566 ha

Cartographie du périmètre AFAFE au sein de la commune de Virargues



Présentation du nouveau plan parcellaire

La **première règle conjointement instaurée** pour l'élaboration de l'avant-projet puis du projet parcellaire, et en conformité avec l'arrêté préfectoral de prescriptions environnementales l'arrêté préfectoral n° 2020-1697 du 17 décembre 2020, a consisté à **élaborer le nouveau parcellaire en s'appuyant en priorité sur les éléments linéaires définis comme prioritaires** (haies, talus, murets) dans le schéma d'aménagement annexé à l'arrêté.

Le projet a été établi conformément à l'avant-projet avec les modifications demandées par la C.C.A.F sur le parcellaire et par le Conseil Municipal sur le projet de voirie. Il a été borné sur le terrain conformément à ces modifications.

Caractéristique du projet parcellaire

Le périmètre de 566 ha est composé de 1 128 parcelles cadastrales comportant 603 îlots de propriétés et 101 comptes de propriétés dont 29 uniparcellaires.

	AVANT	APRES
Nombre de parcelles cadastrales	1128	346
Surface moyenne des parcelles	50a24ca	1ha63a78ca
Nombre d'îlots de propriété	603	278
Surface moyenne des îlots	93a98ca	2ha03a84ca
Nombre moyen d'îlots par compte	5,97	2,75
Coefficient de réduction		0,65

Portant sur une superficie aménagée de **566 ha**, le projet d'aménagement foncier, élaboré par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, se concrétise par :

- une augmentation des surfaces **moyennes par parcelle de 1 ha 13a 54 ca**
- **de regrouper 325 îlots de propriétés** ce qui permet une **augmentation moyenne de 1 ha 09 a 86 ca par îlot.**

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Présentation des travaux connexes

Les travaux connexes sont la conséquence de l'adaptation du nouveau parcellaire Le Code Rural et de la Pêche Maritime formule des exigences précises qui imposent à la C.C.A.F la recherche d'une redistribution parcellaire optimale qui amène celle-ci à décider la création ou l'amélioration de chemins nécessaires à la desserte des parcelles issues de l'aménagement foncier.

De plus, le nouveau parcellaire amène la suppression d'obstacles pour permettre une exploitation rationnelle des nouveaux lots. Ceux-ci doivent être conformes aux prescriptions environnementales définies dans l'arrêté préfectoral correspondant.

Le périmètre aménagé a fait l'objet d'un diagnostic environnemental par le Bureau d'Études CESAME lors du volet environnement de l'étude d'aménagement foncier et d'une actualisation de l'état initial par le bureau d'étude ARTEMISIA lors de l'étude d'impact. Les objectifs de la C.C.A.F. concernant l'environnement ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral du 17 décembre 2020** fixant la liste des prescriptions que devra respecter la C.C.A.F dans l'organisation du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes. Un schéma directeur de l'environnement distingue divers éléments naturels (haies - murs- talus - bosquets) à conserver ou à améliorer. De manière générale,

les éléments distingués dans le schéma directeur de l'environnement seront conservés, aucun recalibrage ou rectification de cours d'eau ne sera entrepris et les ripisylves des cours d'eau seront préservées.

Le programme de travaux connexes a été élaboré par le Géomètre et le Chargé d'Etude en environnement. Pour ce faire, des réunions sur le terrain avec les propriétaires, les exploitants et un représentant de la commune de VIRARGUES ont été organisées du 20 au 22 Juin 2023 en présence du Conseil Départemental.

La C.C.A.F. a pris en compte les recommandations préconisées par l'arrêté préfectoral et par le Bureau d'Études Environnement afin de préserver les milieux naturels, le patrimoine rural et les paysages. La recherche d'un consensus a été entrepris entre :

- les enjeux liés à l'exploitation agricole des terrains
- les enjeux environnementaux : préservation du maillage bocager, zones humides, Cours d'eau
- les enjeux liés au tourisme (randonnée) et à l'aménagement communal
- les enjeux liés à la PAC (BCAE7)

Les travaux connexes se décomposent en plusieurs postes :

- Passage dans les haies (5 à 8ml) : 74
- Entrée de parcelle : 29
- Arasement de talus/tertre : 240 ml
- Enlèvement d'alignement de pierres ou muret : 726 ml
- Renforcement de muret existant : 126 ml
- Arrachage de haie majoritairement buissonnante : 743 ml
- Plantation d'arbres et de haies : 268 ml
- Taillage/élagage de haie : 720 ml
- Réfection ou élargissement de chemins : 4 660 ml

L'étude d'impact du projet d'AFAFE démontre la conformité de l'aménagement et des travaux connexes aux prescriptions environnementales du Préfet. Dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'AFAFE, prévue au titre de l'article L122- 1 du Code de l'environnement, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact du projet d'aménagement est transmis à l'Autorité environnementale pour avis, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements concernés. L'ensemble des pièces du projet d'AFAFE est également transmis au Préfet du Cantal pour autorisation des travaux connexes.

Les objectifs de la C.C.A.F. concernant l'environnement ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° **2020-1697 du 17 décembre 2020** fixant la liste des prescriptions que devra respecter la C.C.A.F dans l'organisation du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes.

Aménagement du réseau de chemins

Le nouveau parcellaire n'entraîne pas de modification significative du réseau des chemins. En effet, celui-ci s'appuie pour l'essentiel sur les structures des voies communales et chemins ruraux existants. Toutefois plusieurs points sont à souligner :

- Des chemins ruraux ont été créés pour : la randonnées, l'accès à des équipements communaux ou l'accès de parcelle,
- Quelques chemins ruraux n'existant plus physiquement, étant impraticables ou n'ayant plus de fonctions ont été supprimés juridiquement,
- Une régularisation de voirie sur du privé a pu être réalisée.

Ce qui nous donne comme linéaire :

- Longueur de Voies communales à classer 55 ml
- Longueur de Chemins ruraux créé 1 350 ml
- Longueur de Chemins ruraux supprimée 3 500 ml

Plantations de haies

Il est prévu de planter un linéaire de 268 ml de haies nouvelles.



Pose de clôtures

La pose de clôtures a pour objet d'une part, de protéger les plantations effectuées dans les parcelles utilisées pour le pâturage des animaux et la mise en défens de portions de cours d'eau, d'autre part de clore les nouvelles limites parcellaires issues de l'aménagement.

Respect de l'environnement

Il est nécessaire que les travaux qui seront réalisés par l'entreprise ne contreviennent pas aux mesures retenues en faveur de la protection de l'environnement. L'étude d'impact doit constituer pour tous les intervenants, y compris l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, un document de référence.

De plus, l'exécution des travaux sera suivie par un écologue. Sa mission consistera en plusieurs points:

- préparation de la phase de chantier par des actions de balisage des zones sensibles à mettre en défens, balisage des portions de haies à abattre, marquage spécifique des arbres à cavités devant être abattus,

- inspections préalable à la coupe des arbres à cavités,
- participation aux réunions de chantier avec actions de sensibilisation aux mesures d'évitement et réductrices d'impact à l'attention des personnels intervenant sur les travaux,
- visite de chantier préalable avec les entreprises sur les points sensibles (création de franchissement de ruisseau, de descente aménagées...),
- visites impromptues du chantier et contrôle des bons respects des mesures (notamment présence de Kit antipollution dans les engins),
- réalisation d'un suivi écologique pluriannuel après la fin des travaux connexes.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires : Le projet parcellaire, en phase d'exploitation ne devrait pas entraîner davantage d'influences que n'entraîne actuellement l'exploitation agricole du territoire concerné par le périmètre. En phase travaux, les risques de pollutions ont été pris en compte ; Il ne devrait pas y avoir plus de nuisances sonores que celles générées par l'activité agricole au quotidien sur le territoire.

Durée prévisible et période envisagée du projet

Concernant les travaux connexes, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Virargues

- Date de début : 10/01/2025 (après la clôture de l'opération)

- Date de fin : 30/12/2025

- Préciser si les activités sont :

diurnes

nocturnes

ponctuelles

régulières (préciser la fréquence)

Commentaires : Les travaux connexes seront réalisés sur une courte période. Les travaux sur les éléments linéaires du paysage (habitats d'espèces) seront réalisés entre la mi-août et la fin du mois d'octobre. Les travaux de voiries se poursuivront jusqu'au printemps suivant.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Coût des travaux :

Installations de chantier	5 000,00 € HT
Aménagement dans les parcelles	48 635,00 € HT
Aménagement des chemins	146 550,00 € HT
Mesures compensatoires environnement	15 330,00 € HT
	215 515,00 € HT
Pour un total général H.T. (Avec imprévus et frais divers dont maîtrise d'œuvre)	242 067,00 €
T.V.A. 20 %	48 413,00 €
TOTAL T.T.C.	290 480,00 €

Le financement des travaux connexes sera assuré par la Commune de VIRARGUES avec des financements du Conseil départemental et a priori des financements FEADER mesure « Protéger collectivement le foncier ». La Commune de VIRARGUES assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes sur l'ensemble du périmètre aménagé. Autres coûts inhérents à l'opération et pris en charge par le Conseil Départemental :

Autres coûts inhérents à l'opération et pris en charge par le Conseil Départemental :

- La bourse d'échange d'arbres : réalisation de la bourse d'échange d'arbres par la Mission Haies Aura pour un montant de 9 620 € net de taxe et des indemnités aux propriétaires déficitaires en arbres pour un montant global d'environ 7 700 €.
- Plantations de Haies (250 ml: fournitures prises en charge intégralement par le Conseil départemental et plantation réalisées par les propriétaires et exploitants agricoles).

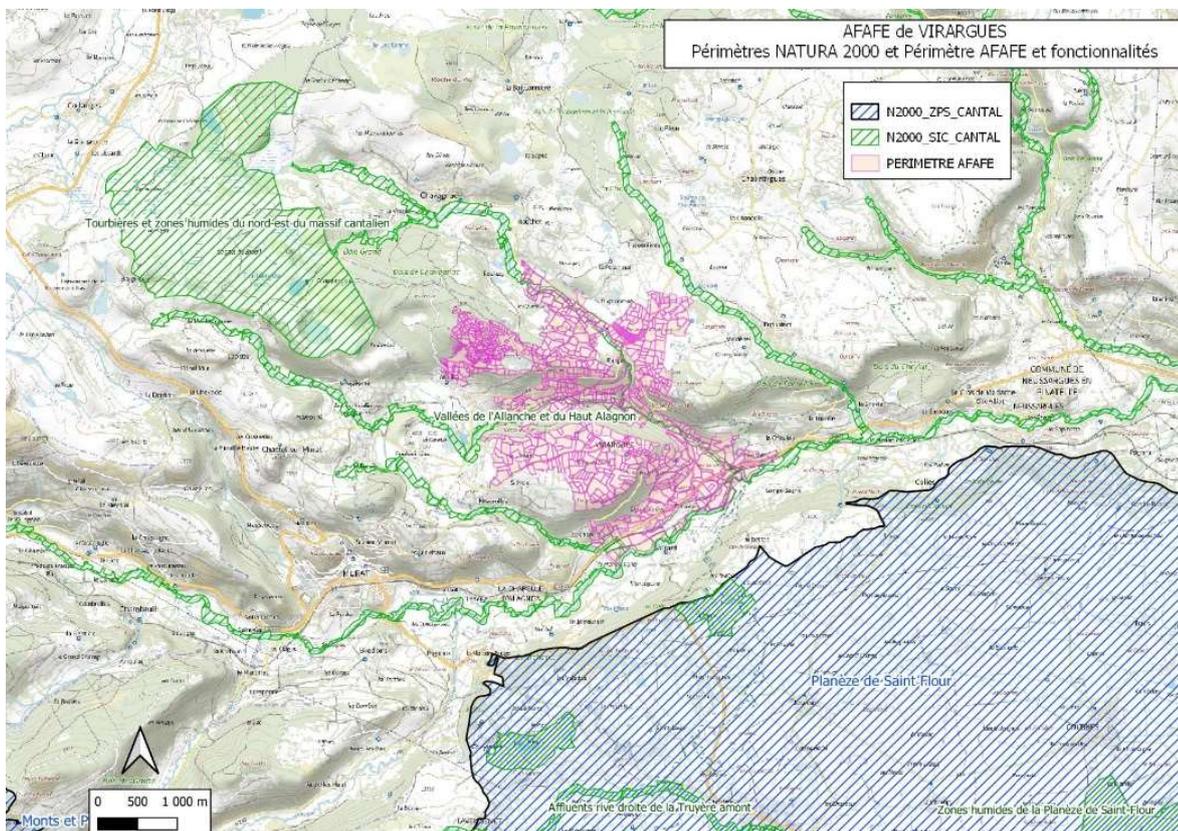
Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Quatre sites d'intérêt communautaire (Natura 2000) sont présents dans le périmètre d'étude élargi sont :

- SIC « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon » - FR8302034
- ZSC Zones humides de la planèze de Saint-Flour - FR 8301059
- ZPS Planèze de Saint-Flour - FR8312005
- ZSC Affluents rive droite de la Truyère amont - FR8302032

Cependant, **seul le site SIC FR8302034 - « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon »**, est véritablement concerné par des impacts éventuels induits par le projet AFAFE. En effet, ce périmètre Natura 2000 intersecte largement le périmètre AFAFE. Les autres sites n'ont pas de liens fonctionnels directs avec le périmètre AFAFE.

Cartographie du périmètre AFAF par rapport aux sites Natura 2000 proches



2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	X	Pelouses semi-arides des coteaux sur basaltes
	pelouse semi-boisée	X	Pré-bois
	Lande	X	Fougère aigle / pruneliers / genêt à balais
	garrigue / maquis		
	Prairies de fauches	X	Vastes surfaces concernées au sein du périmètre
Milieux forestiers	forêt de résineux	X	Quelques îlots de pins sylvestres
	forêt de feuillus	X	
	forêt mixte	X	
	plantation	X	D'épicéa çà et là
	autre : Ripisylves	X	
Milieux rocheux	falaise	X	Hors périmètre mais à proximité
	affleurement rocheux	X	
	éboulis		
	blocs		
	autre : Murets	X	Très nombreux dans le paysage bocager
Zones humides	cours d'eau	X	
	fossé	X	
	étang		
	mare		
	prairie humide	X	
	roselière		
	tourbière	X	
	gravière		
	autre :		

Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	Friches herbacées		

Habitats naturels répertoriés au sein du périmètre d'AFAGE de Virargues

Intitulé de l'habitat	CODE CORINE	CODE EUNIS	Zone Humide	CODE Nat. 2000	Enjeux
Broussailles forestières décidues	31.8D	G5.61			Faible
Groupements des affleurements et rochers érodés alpins	36.2	H3.6		8230-2	Modéré
Eaux douces stagnantes sans végétation	22.1				Faible
Lit des rivières : Zone à truites	24.12	C2.21			Modéré
Végétation immergée des rivières	24.42/24.12	C2.19		3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Fort
Fourrés médio-européens sur sol fertile	38.81	F3.11			Faible
Landes à Genêts des plaines et des collines à Cytisus scoparius	31.8411	F3.141			Faible
Lande à fougères	31.86	E5.3			Faible
Clairières forestières	31.87	G5.8			Faible
Fourrés de noisetiers	31.8C	F3.17			Faible
Pelouse médio-européenne sur débris rocheux	34.11	E1.11		6110-1 Prioritaire	Très fort
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	E1.26		6210	Fort
Communautés a Reine des prés et communautés associées (Mégaphorbiaies)	37.1	E5.412	ZH	6430	Fort
Gazons atlantiques à Nard raide et groupement apparentés	35.1	E1.71		6230-4* prioritaire	Très fort
Prairies humides eutrophes	37.2	E3.4	ZH		Modéré
Prairie à canche Cespiteuse	37.213	E3.413	ZH		Modéré
Prairies à Jonc épars	37.217	E3.417	ZH		Modéré
Prairies à Scirpe des bois	37.219	E3.419	ZH		Modéré
Prairies à Jonc acutiflore	37.22	E3.42	ZH		Modéré
Prairies à molinies	37.312	E3.51	ZH		Modéré
Pâtures mésophiles continues	38.11	E2.11			Faible

Pâtures méso-hygrophiles continues	38.11	E2.11	ZH		Modéré
Prairies interrompues par des fossés	38.12	E2.12	ZH		Faible
Prairies mésophiles de fauches de plaine	38.22	E2.22		6510-4 :Prairies fauchées collinéennes à sub-montagnardes mésohygrophiles	Fort
Prairies méso-hygrophiles de fauches de plaine	38.22	E2.22	ZH		Fort
Prairies de fauches sub-montagnardes	38.3	E2.23			Fort
Prairies à fourrages des montagnes	38.23	E2.3		6520-1 : Prairies fauchées montagnardes et sub-alpines du Massif Central	Fort
Hêtraies neutrophiles	40.13	G1.61		9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Fort
Chênaies acidiphiles	41.5	G1.81			Faible
Pinèdes à <i>Pinus sylvestris</i> du massif central	42.57	G3.47			Faible
Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	44.32	G1.21	ZH	91 EO * Prioritaire : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Très fort
Bois marécageux d'aulnes	44.91	G1.4	ZH		Modéré
Mare et roselière basse	53.14	C3.24	ZH		Modéré
Peuplement de grandes laïches	53.21	D5.21	ZH		Modéré
Tourbières de transition	54.5	D2.3	ZH	7140 : Tourbières de transition et tremblantes	Fort
Prairies sèches améliorées	81.1	E2.61			Faible
Culture extensive	82.3				Faible
Plantation de conifères indigènes	83.311	G3.F1			Faible
Bordure de haies	84.2	FA.4			Faible
Bocages	84.4				Modéré
Friches	87.2	E5.1			Faible

SIC - FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon »

D'après le FSD (Formulaire Standard de Données), ce SIC comprend 12 habitats naturels ou semi-naturels dont quatre d'intérêt communautaire et parmi eux deux habitats forestiers d'intérêt prioritaire (*) - cf. tableau ci-après :

Code Natura 2000	Libellé	État de conservation (d'après FSD)	Localisation des habitats et espèces par rapport au projet	Cocher, si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Bonne	Ruisseaux de Farges, de la Gaselle, de la Pie et l'Alagnon	X Impact positif
4030	Landes sèches européennes	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
4080	Fourrés de Salix spp. subarctiques	Moyen	Hors périmètre AFAFE	
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Bonne	Le long des pentes des côtes au sein du périmètre AFAFE	X Impact positif
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Bonne	Hors périmètre AFAFE	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Bonne	Situé localement en berges des ruisseaux de la Gaselle, de Farges, de la Pie et de l'Alagnon	X Impact positif
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Favorable	Surface importante au sein du périmètre AFAFE	
6520	Prairies de fauche de montagne	Bon	Surface importante au sein du périmètre AFAFE	
7110*	Tourbières hautes actives	Moyen	Hors périmètre AFAFE	
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Moyen	Hors périmètre AFAFE	

7140	Tourbières de transition et tremblantes	Bon	Plateau de Virargues	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Bon	Hors périmètre AFAFE	
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Bon	Hors périmètre AFAFE	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Bon	Situé en berges des ruisseaux de la Gaselle, de Farges, de la Pie et de l'Alagnon	X Impact positif
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Bon	Hors périmètre AFAFE pour la plupart	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Bon	Hors périmètre AFAFE	

Types d'habitats inscrits à l'Annexe I (* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire).

Une cartographie et un inventaire des habitats naturels ont été réalisés sur le site FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon » et validés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Code Natura 2000	Libellé	Surface (ha)	État de conservation (d'après FSD)	Localisation des habitats et espèces par rapport au projet	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu
MAMMIFÈRES					
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Bonne	Présence avérée au sein du périmètre AFAFE, sur les ruisseaux de Farges, et de l'Alagnon. Présence probable sur le ruisseau de la Gaselle et de la Pie	X Impact positif
POISSONS					
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Moyenne / réduite	Présence au sein du périmètre AFAFE, sur l'Alagnon.	X Impact positif
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon	Moyenne / réduite	Présence au sein du périmètre AFAFE, sur l'Alagnon.	X Impact positif
1163	<i>Cottus duranii</i>	Chabot d'Auvergne	Moyenne / réduite	Présence au sein du périmètre AFAFE, sur l'Alagnon et sans doute quelques ruisseaux affluents.	X Impact positif
CRUSTACÉS					
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs	Moyenne / réduite	Présence avérée au sein du périmètre AFAFE suite aux inventaires 2017. Recherché en 2021 et 2022 au sein des ruisseaux de la Gaselle et de Farges, puis de l'Alagnon au sein du périmètre AFAFE, mais non observée.	X Impact positif

Ce site Natura 2000 traverse de part en part le périmètre de l'AFAFE, ce qui implique donc un lien fonctionnel direct et fort entre ces deux périmètres.

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

<p>Quels sites internet avez-vous consulté ?</p>	<p>https://inpn.mnhn.fr/espece https://biodiv-estcantal.cen-auvergne.fr Site du conservatoire botanique Massif Central : https://www.cbnmc.fr/ https://inpn.mnhn.fr/collTerr/biodiversity https://www.gesteau.fr/contrat/alagnon https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8302034-vallees-de-l-allanche-et-du-haut-alagnon-a9039.html</p>
<p>Quels sont les contacts pris ?</p>	<p>Mme Villerot et M Billard du SIGAL animateur du SAGE Alagnon</p>
<p>Quels documents avez-vous consulté ?</p>	<p>NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES : - SIC Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon » - FR8302034 - ZSC Zones humides de la planèze de Saint-Flour - FR 8301059 - ZPS Planèze de Saint-Flour - FR8312005 - ZSC Affluents rive droite de la Truyère amont - FR8302032 DOCUMENT D'OBJECTIFS Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon » - FR8302034 DOCUMENT D'OBJECTIFS des sites de la Planèze de Saint-Flour "Zones Humides de la Planèze de Saint-Flour » (FR8301059) 2018 - Etude d'Aménagement foncier de Virargues – CESAME <i>SDAGE Loire Bretagne - État des lieux du bassin Loire-Bretagne établi en application de la directive cadre sur l'eau – 2019 – pdf – 390p.</i> <i>Programme de mesures 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne – Comité de bassin – mars 2022 – pdf – 184p.</i> Fiches ZNIEFF</p>

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Calendrier des sorties terrains - ARTEMISIA Environnement de 2021 à 2023

<i>Objet d'étude</i>	<i>Date de prospection</i>	<i>Horaires</i>	<i>Conditions météorologiques</i>	<i>Protocoles et matériels - Secteurs</i>
Flore estivale / flore exotique invasive	28/07/2021	8h00 – 9h00		Plateau de Virargues et Mons
Flore estivale / flore exotique invasive	09/08/2021	17h00 – 18h00		Les Chassagnes
Botaniques et habitats	16/05/2022	15h00 à 19h00		Val Alagnon, Mons,
Botaniques et habitats	17/05/2022	7h30 – 14h30		Versants ruisseau Gazelle, Farges, Tourbière Arbres de Mons
Botaniques et habitats	17/05/2022	15h00 – 19h00		Relevée phytosociologiques – Val Alagnon, Côtes de Farges, vallon Ruisseau Farges, vallon Ruisseau la Gaselle,
Flore vernale et Habitats	21/06/2022	14h00 – 16h00		Relevé flore / plantes protégées - La Chau, Les Chassagnes
Flore estivale et Habitats	22/07/2022	16h00 à 18h00		Relevé flore estivale / flore invasive, berges Alagnon
<i>Objet d'étude</i>	<i>Date de prospection</i>		<i>Conditions météorologiques</i>	<i>Protocoles et matériels</i>
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	27/07/2021	21h30 – 22h30	Ciel couvert, pluie, T°C : 12°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur ruisseau de Farges
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	09/08/2021	21h30 – 22h00	Ciel dégagé, T°C : 18°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur Les Chassagnes - ZH
Mammifères terrestres forestiers	10/08/2021 au 08/09/2021			Fonctionnement du piège photographique N°1 – Les Chassagnes
Mammifères terrestres	23/02/2022	13h30 - 18h00	Ciel couvert à 50%, T°C : 7°C, vent faible	Relevé des indices de présence dans le boisement, lisières, suintements, ornières, en simultanée avec les autres inventaires faunes en terrain accidenté - Inventaire des arbres gîtes potentiels - Recherche de nid d'écureuil. Secteurs : La Chau, Les Chassagnes, Arbre de Mons, Farges
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	23/02/2022	18h25 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 2°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	22/03/2022	18h45 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 5°C, vent faible sd-est	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Mammifères semi-aquatiques	22/03/2022			Fonctionnement du piège photographique N°2 – Pont de Gaspard
Mammifères terrestres	23/03/2022 au 26/04/2022			Fonctionnement du piège photographique N°3 – Arbres de Mons
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	25/04/2022	21h30 – 23h30	Ciel dégagé, T°C : 3°C, Vent faible Sd	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière, ZH Mons, ZH Les Chassagnes, ZH chapelle de Reine, Farges
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	20/06/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Inventaire amphibiens ZH Les Chassagnes, ZH Ruisseau Gazelle
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	06/07/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Inventaire amphibiens ZH Ruisseau Gazelle
Mammifères terrestres et semi-aquatiques	Courant 2021, 2022 et 2023			Nombreuses observation fortuites de spécimens vivants ou d'indices de présences à l'occasion des diverses sorties d'inventaires naturalistes

<i>Objet d'étude</i>	<i>Date de prospection</i>		<i>Conditions météorologiques</i>	<i>Protocoles et matériels</i>
Oiseaux nocturnes	27/07/2021	21h30 – 22h30	Ciel couvert, pluie, T°C : 12°C, vent nul	Ecoutes nocturnes secteur ruisseau de Farges
Oiseaux nocturnes	09/08/2021	21h30 – 22h00	Ciel dégagé, T°C : 18°C, vent nul	Ecoutes nocturnes – secteur Les Chassagnes - ZH
Oiseaux hivernants / migrants	23/02/2022	13h30 - 18h00	Ciel couvert à 50%, T°C : 7°C, vent faible	Observations en simultanée avec les autres inventaires faunes Secteurs : La Chau, Les Chassagnes, Arbre de Mons, Farges
Oiseaux hivernants / migrants	24/02/2022	9h45 - 12h00		Secteurs : Val Alagnon, Plateau de Virargues, La Chau, Chassagnes
Oiseaux nocturnes	22/03/2022	18h45 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 5°C, vent faible sd-est	Ecoutes nocturnes – secteur Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Oiseaux hivernants / migrants / Pie-grièche grise	23/03/2022	9h15 – 13h15	Ciel dégagé, T°C : 2°C à 7°C, vent faible	Secteurs : Val Alagnon, Plateau de Virargues, Etang la chapelle Ste-Reine
Oiseaux nocturnes	23/02/2022	18h25 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 2°C, vent nul	Ecoutes nocturnes – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Oiseaux nocturnes	25/04/2022	21h30 – 23h30	Ciel dégagé, T°C : 3°C, Vent faible Sd	Ecoutes nocturnes – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière, ZH Mons, ZH Les Chassagnes, ZH chapelle de Reine, Farges
Oiseaux nicheurs précoces / migrants	26/04/2022	6h30 – 12h30	Ciel couvert 50 % T°C : 1°C, vent nul	Ecoutes et observations 1 ^{er} passage IPA
Oiseaux nicheurs	17/05/2022	6h30 – 7h30	Ciel dégagé T°C : 10°C, vent nul	Ecoutes et observations passage IPA
Oiseaux nocturnes	20/06/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Ecoutes nocturnes ZH Les Chassagnes, ZH Ruisseau Gazelle
Oiseaux nicheurs diurnes	21/06/22	6h40 – 10h40	Ciel orageux, T°C : 15°C, vent nul	Ecoutes et observations passage IPA
Oiseaux nocturnes	06/07/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Ecoutes nocturnes ZH Ruisseau Gazelle
Oiseaux nicheurs	07/07/2022	6h30 – 7h30	Ciel dégagé T°C : 12°C, vent faible	Ecoutes et observations passage
Oiseaux migrants	19/09/2022	14h00 – 16h00	Ciel couvert 50 % T°C : 1°C, vent nul	Ecoutes et observations Secteur Auxillac
Oiseaux migrants	02/11/2022	14h00 – 15h00	Ciel couvert 50 % T°C : 1°C, vent nul	Ecoutes et observations Secteurs Mons
Oiseaux nicheurs précoces / migrants / Pie-grièche grise	22/03/2023	12h00 – 15h30	Ciel dégagé T°C : 17°C, vent nul	Ecoutes et observations Secteurs Lac Pêcher Plaine Chalinargues, Ruisseau Farges, Côtes de Farges, chapelle ste-Reine, Tourbières de Arbre de Mons
<i>Objet d'étude</i>	<i>Date de prospection</i>		<i>Conditions météorologiques</i>	<i>Protocoles et matériels</i>
Reptiles	24/02/2022	10h00 - 12h00		Installation des pièges à reptiles sur 3 transects
Reptiles	26/04/2022	15h00 – 16h30	Ciel couvert 50 % T°C : 10°C, vent faible est	Passage sur transect + Ruisseau de Farges
Reptiles	07/07/2022	12h30 – 13h00 13h30 – 14h00	Ciel dégagé T°C : 12°C, vent faible	Plaine de Chalinargues
Reptiles	22/07/22	16h00 – 17h00	Ciel voilé T°C : 30°C, vent faible	Inventaire reptiles semi-aquatiques en parallèle de la recherche d'exuvies Alagnon
Reptiles	23/07/22	10h00 – 12h00	Ciel voilé T°C : 24°C, vent faible	Secteur La Chau Auxillac et Farges
<i>Objet d'étude</i>	<i>Date de prospection</i>		<i>Conditions météorologiques</i>	<i>Protocoles et matériels</i>

Amphibiens	27/07/2021	21h30 – 22h30	Ciel couvert, pluie, T°C : 12°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur Ruisseau de Farges
Amphibiens	09/08/2021	21h30 – 22h00	Ciel dégagé, T°C : 18°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur Les Chassagnes - ZH
Amphibiens	23/02/2022	18h25 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 2°C, vent nul	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Amphibiens	22/03/2022	18h45 - 20h15	Ciel dégagé, T°C : 5°C, vent faible sd-est	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière
Amphibiens	25/04/2022	21h30 – 23h30	Ciel dégagé, T°C : 3°C, Vent faible Sd	Ecoutes nocturnes et recherche à la lampe – secteur ZH proche de Virargues, Lac de Mons, berges Alagnon, ZH de Clavière, ZH Mons, ZH Les Chassagnes, ZH chapelle de Reine, Farges
Amphibiens	20/06/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Inventaire amphibiens ZH Les Chassagnes, ZH Ruisseau Gazelle
Amphibiens	06/07/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Inventaire amphibiens ZH Ruisseau Gazelle
Objet d'étude	Date de prospection		Conditions météorologiques	Protocoles et matériels
Lépidoptères	27/07/21	15h00 – 16h00	Ciel couvert 80% T°C : 22°C, vent nul	Transect 1, 3 Recherche station plantes hôte Thym+Origan+Gentiane
Lépidoptères	28/07/21	7h00 – 8h00 9h00 – 13h00	Ciel couvert 60% T°C : 17°C, vent faible	Tourbière Arbre de Mons – virargues Ruisseau de Farges
Lépidoptères	09/08/21	16h00 – 13h30	Ciel couvert 60 % Eclaircies T°C : 24°C, vent nul	Relevés sur transects 3, 4 Recherche station de Marjolaine et de thym – plante hôte maculinea
Lépidoptères	10/08/21	8h00 – 17h15	Ciel couvert 60 % Eclaircies T°C : 24°C, vent nul	Relevés sur transects 4, 5, 1 Recherche station Thym+Origan+Gentiane – plante hôte maculinea En parallèle inventaires Odonates et Orthoptères
Lépidoptères	16/05/22	15h00 – 16h00	Ciel couvert 50 % Eclaircies T°C : 24°C, vent nul	Relevés sur transects 10 Recherche station de Bistorte – plante hôte maculinea
Lépidoptères	21/06/22	16h00 – 19h00	Ciel dégagé T°C : 24°C, vent nul	Relevés sur transects 11, 4, 10 Recherche station de Bistorte – plante hôte maculinea
Lépidoptères	07/07/22	8h00 – 17h30	Ciel dégagé T°C : 24°C, vent nul	Relevés sur transects 1, 3, 7, 8, 9, 10 Recherche station Thym+Origan+Gentiane – plante hôte maculinea En parallèle inventaires Odonates et Orthoptères
Lépidoptères	23/07/22	8h00 – 12h00	Ciel dégagé T°C : 24°C, vent faible	Relevés sur transects 12, 11, Recherche station Thym+Origan+Gentiane – plante hôte maculinea En parallèle inventaires Odonates et Orthoptères
Orthoptères	27/07/21	15h00 – 17h00	Ciel couvert 80% T°C : 22°C, vent nul	Inventaire Aire 1, Aire 4 en parallèle des inventaire lépidoptères
Orthoptères	28/07/21	7h00 – 8h00 9h00 – 13h00	Ciel couvert 60% T°C : 17°C, vent faible	Inventaire Aire 1, Aire 2, Aire 4 et ruisseau de Farges en parallèle des inventaire lépidoptères
Orthoptères	29/07/21	14h00–16h00		Détermination en laboratoire Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, Cahier détermination orthoptères – Biotope édition

Orthoptères	09/08/21	16h00 – 13h30	Ciel couvert 60 % Eclaircies T°C : 24°C, vent nul	Inventaire Aire 3, Aire 4 et ruisseau de Farges en parallèle des inventaire lépidoptères
Orthoptères	10/09/2021	14h00 – 16h00		Détermination en laboratoire Matériel : Loupe micrométrique, loupe binoculaire, Cahier détermination orthoptères – Biotope édition
Coléoptères saproxyliques	20/06/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent faible	Recherche de coléoptères sur vieux arbres boisement secteur La Chau – Chassagnes – Vallée Gazelle
Coléoptères saproxyliques	06/07/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Recherche de coléoptères sur vieux arbres-versant ruisseau Gazelle
Coléoptères saproxyliques	22/07/2022	21h00 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 22°C, vent faible	Recherche de coléoptères sur vieux arbres boisement secteur auxillac
Coléoptères saproxyliques	27/07/22	15h00 – 16h00	Ciel couvert 80% T°C : 22°C, vent nul	Recherche de coléoptères sur vieux arbres boisement secteur ouest
Odonates	27/07/21	16h00 – 17h00	Ciel couvert 100% 22°C, vent nul	Tourbière Arbre Mons Virargues
Odonates	28/07/21	9h00 – 10h00 13h00 – 14h00	Ciel couvert 60% T°C : 17°C, vent faible	ZH Mons Ruisseau de Farges
Odonates	10/08/21	8h00 – 17h15	Ciel couvert 60 % Eclaircies T°C : 24°C, vent nul	Relevés Ruisseau Gazelle et autres ZH en parallèle inventaires lépidoptères et Orthoptères
Odonates	31/08/21	9h00 à 10h00	Ciel couvert 80% T°C : 12°C, vent nul	ZH Mons et Virargues
Odonates	21/06/22	19h00 – 20h00	Ciel dégagé T°C : 24°C, vent nul	Ruisseau de la Gazelle
Odonates	07/07/22	8h00 – 17h30	Ciel dégagé T°C : 24°C, vent nul	En parallèle inventaires Lépidoptères et Orthoptères
Odonates	27/07/22	16h00 – 18h00	Ciel brumeux T°C : 30°C, vent faible	Berges Alagnon et Zones humides périphériques, en parallèle inventaires Lépidoptères et Orthoptères
Ecrevisses	27/07/2021	21h30 – 22h30	Ciel couvert, pluie, T°C : 12°C, vent nul	Recherche nocturnes à la lampe – ruisseau de Farges
Ecrevisses	20/06/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Recherche nocturnes à la lampe Ruisseau Gazelle
Ecrevisses	06/07/2022	21h30 – 23h00	Ciel dégagé T°C : 25°C, vent nul	Recherche nocturnes à la lampe Ruisseau Gazelle
Ecrevisses	22/07/22	16h00 – 17h00	Ciel voilé T°C : 30°C, vent faible	Recherche diurne d'écrevisse en parallèle de la recherche d'exuvies Alagnon

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Impact résiduel direct sur les cours d'eau, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* code Natura 2000 3260

Rappel : Le bon fonctionnement hydromorphologique de la majorité des ruisseaux est perturbé par l'accès libre et direct du bétail au lit des ruisseaux et rivières dans lequel les animaux viennent s'abreuver. Ce faisant, ils piétinent les berges et le lit, ce qui entraîne la mise en suspension de particules terreuses, lesquelles, emportées par le courant, vont se déposer en aval et colmater les habitats aquatiques. Les déjections animales directement dans le lit des ruisseaux entraînent également une pollution organique de la ressource en eau. La présence des troupeaux dans le lit des ruisseaux entraîne le piétinement des habitats aquatiques des poissons, écrevisses et odonates. Les accès directs à la rivière s'observent ainsi sur le ruisseau de la Gaselle, de la Pie et la rivière Alagnon. Des passages à gué sont répertoriés sur le ruisseau de Farges, de la Gaselle et sur l'Alagnon.

Or, le nouveau projet foncier a permis, dans certains secteurs, de répartir les nouveaux îlots fonciers de part et d'autres des ruisseaux, se servant de ces derniers comme d'une limite foncière. Initialement, de nombreuses propriétés s'étendaient des deux côtés du ruisseau, ce qui impliquait la traversée libre des ruisseaux par le bétail, et les divagations dans le lit, notamment sur le ruisseau de la Gaselle.

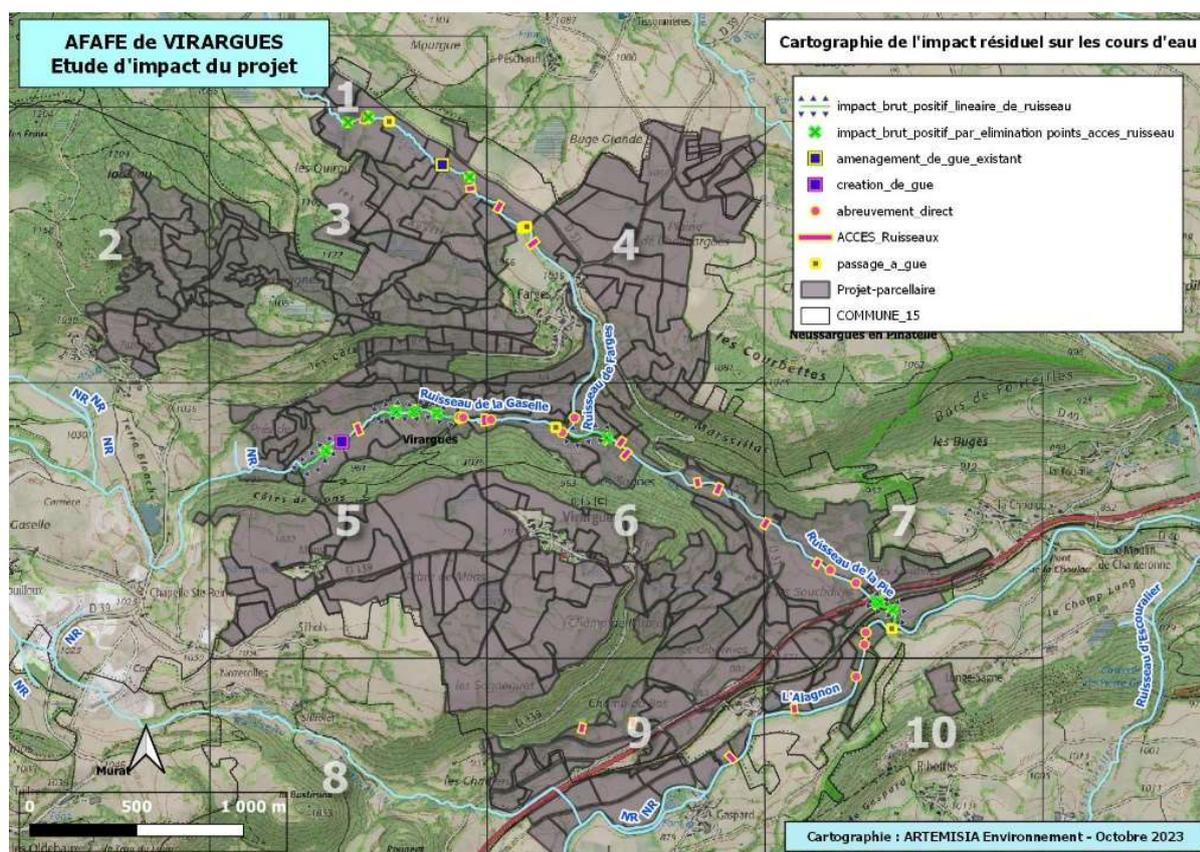
Ainsi, l'aménagement foncier en réduisant le nombre d'îlots fonciers traversants, permet de mettre en défens 1 051 ml de ruisseau. Les effets positifs attendus sont la réduction des désordres hydromorphologiques causés par le piétinement du bétail (érosion des berges, élargissement du lit...), la réduction de l'impact du piétinement sur les habitats aquatiques, la réduction du volume de matières en suspensions, et la réduction des pollutions organiques induites par les déjections animales. C'est notamment le cas sur le Ruisseau de la Gaselle. La pose de clôture n'est pas prévue dans le cadre des travaux connexes, mais elle est rendue possible par ce nouveau découpage. Il y aura donc une mise en défens effective du ruisseau.

Dans la plaine alluviale du ruisseau de Farges, le travail de réflexion sur la répartition des nouveaux îlots fonciers, a été notamment motivé, par la volonté de réduire le nombre de passages à gué présents sur ce ruisseau, portant leur nombre de 6 à 3 dans le nouveau projet foncier. Un de ces passages à gué existant fera l'objet de travaux d'aménagement au niveau des rampes d'accès, afin de réduire les sources de MES.

Lors des travaux réalisés à proximité du cours d'eau, la mesure **MR-T1 : Mesures sur l'équipement, l'entretien et le ravitaillement en carburant des véhicules**, permettra de réduire fortement les risques de pollution chimique des eaux, tandis que la mesure **MR-T3 : Dispositif visant à freiner et filtrer les eaux de ruissellement lors des travaux près des ruisseaux ou fossés**, permettra quant à elle de réduire le risque de pollution ponctuelle par les MES.

Impact résiduel sur les cours d'eau, la ressource en eau et les milieux aquatiques, est jugé positif

Cartographie de l'impact résiduel sur les cours d'eau



I.1.1.1. Impact résiduel sur les boisements rivulaires de frênes et d'Aulnes d'intérêt communautaire code Natura 2000 : 91 EO *

Le nouveau projet foncier a permis, dans certains secteurs, de répartir les nouveaux ilots fonciers de part et d'autres des ruisseaux, se servant de ces derniers comme d'une limite foncière. Initialement, de nombreuses propriétés s'étendaient des deux côtés du ruisseau, ce qui impliquait la traversée libre des ruisseaux par le bétail, et les divagations dans le lit, notamment sur le ruisseau de la Gaselle. Ainsi, l'aménagement foncier en réduisant le nombre d'ilots fonciers traversants, permet de **mettre en défens 1 051 ml de ruisseau**. Les effets positifs attendus sont la réduction des désordres hydromorphologiques causés par le piétinement du bétail (érosion des berges, élargissement du lit...), la réduction de l'impact du piétinement sur les habitats aquatiques, la réduction du volume de matières en suspensions, et la réduction des pollutions organiques induites par les déjections animales. C'est notamment le cas sur le Ruisseau de la Gaselle. La pose de clôture n'est pas prévue dans le cadre des travaux connexes, mais elle est rendue possible par ce nouveau découpage. Il y aura donc une mise en défens effective du ruisseau.

Dans la plaine alluviale du ruisseau de Farges, le travail de réflexion sur la répartition des nouveaux ilots fonciers, a été notamment motivé, par la volonté de réduire le nombre de passages à gué présents sur ce ruisseau, portant leur nombre de 6 à 3 dans le nouveau projet foncier. Un de ces passages à gué existant fera l'objet de travaux d'aménagement au niveau des rampes d'accès, afin de réduire les sources de MES.

Cette mesure du projet foncier est donc très favorable aux boisements rivulaires d'intérêt communautaire de type 91 EO * Prioritaire : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* présents le long du ruisseau de la Gaselle.

Des échanges de parcelles sont prévus en bords de rivières avec ripisylves.

Ainsi, comme déjà évoqué dans le risque de coupe pour les haies après la clôture de l'opération, certains propriétaires peuvent prendre l'initiative avant la rétrocession effective des parcelles, et sans autorisation préalable, d'aller couper les arbres matures des ripisylves pour leur propre usage. Ces coupes "sauvages" peuvent survenir à la fin de l'opération et ne sont généralement pas anticipées par le chargé d'étude environnement.

Ces coupes ne sont donc pas évaluées en termes d'impact ni compensées.

Pour éviter cet impact indirect, la **Mesure d'évitement ME-P4 : Réalisation d'une Bourse d'échange des arbres changeant de propriétaire** a montré son efficacité sur d'autres opérations AFAFE.

Impact résiduel sur les habitats d'intérêt communautaires linéaires de type forêts d'aulnes et de frênes, est jugé positif

I.1.1.1. Impact résiduel indirect sur les pelouses semi-aride (code Natura 2000 : 6210)

Dans les secteurs de fortes pentes (le long des « cotes ») ou sur le relief de La Chau, quelques parcelles souvent peu accessibles, sont encore soumises au pâturage bovin, mais de très nombreuses petites parcelles de pelouses montagnardes aujourd'hui dispersées et éloignées des sièges d'exploitation, la tendance est à l'abandon, l'extension de la friche suivie par les ligneux.

En favorisant les regroupements de parcelles dans ces secteurs pentus et sous exploités, le projet AFAFE se traduira par la constitution d'îlots d'exploitation plus grands qui devraient permettre de faciliter l'accès, optimiser les frais d'exploitation et donc favoriser la restauration par le débroussaillage puis le pâturage de plusieurs parcelles de pelouses semi-arides montagnardes aujourd'hui abandonnées ou sous exploitées. **Le projet devrait donc avoir un impact positif modéré à fort sur la restauration de surfaces de pelouses semi-arides d'intérêt communautaire de type Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) code Natura 2000 6210.**

L'impact résiduel indirect sur les surfaces de pelouses semi-aride (code Natura 2000 : 6210), jugé positif

Ce territoire se caractérise, entre autres singularités, par des surfaces importantes de zones humides situées sur les plateaux (zone humides de fonds), en fond de vallons, et dans les plaines alluviales de l'Alagnon.

Dans le cadre de cette opération AFAFE de Virargues, aucuns travaux de drainage de zone humide n'ont été envisagés. Signalons toute fois **l'ouverture d'un chemin** dans la plaine alluviale du ruisseau de Farges. Ce chemin qui part de la route D31 reliant Chavagnac à Farges, permettra de desservir les parcelles situées en rive droite du ruisseau de Farges en traversant un gué existant. Les rampes du gué existant doivent être stabilisées pour réduire les apports de MES. **Les prairies de bordure du ruisseau de Farges sont situées en zone humide.** Ainsi, dans ce secteur, le projet va impacter la zone humide sur 40 m de long et 5 m de large pour un impact de **200 m2 dans la plaine alluviale du ruisseau de Farges.**

Un autre chemin rural doit être créé à l'emplacement d'un chemin d'exploitation déjà existant et qui se situe en zone humide dans la plaine alluviale du **ruisseau de la Gaselle**. Ce chemin de terre mesurera 95 m de long pour une largeur de 3 à 4 m. Seuls 90 m recouperont la zone humide. Ce projet impactera donc **360 m2 de zone humide dans la plaine alluviale du ruisseau de la Gaselle**. Cependant, avec l'application de la **Mesure réductrice MR-P3 : création d'un simple chemin de terre au droit de la zone humide du ruisseau de la Gaselle**, aucun apport de matériaux exogènes ne sera effectué. Un simple travail à la lame permettra d'égaliser la plateforme. La zone humide ne sera en rien altérée et conservera sa totale fonctionnalité. Cette mesure MR-P3 permet donc de réduire à 200 m2 l'impact résiduel sur les zones humides. La réduction d'impact est de 64 %. L'impact résiduel par rapport au zones humides est de 0,02 %.

Impact résiduel par destruction de 200 m2 de zones humides, jugé très faible

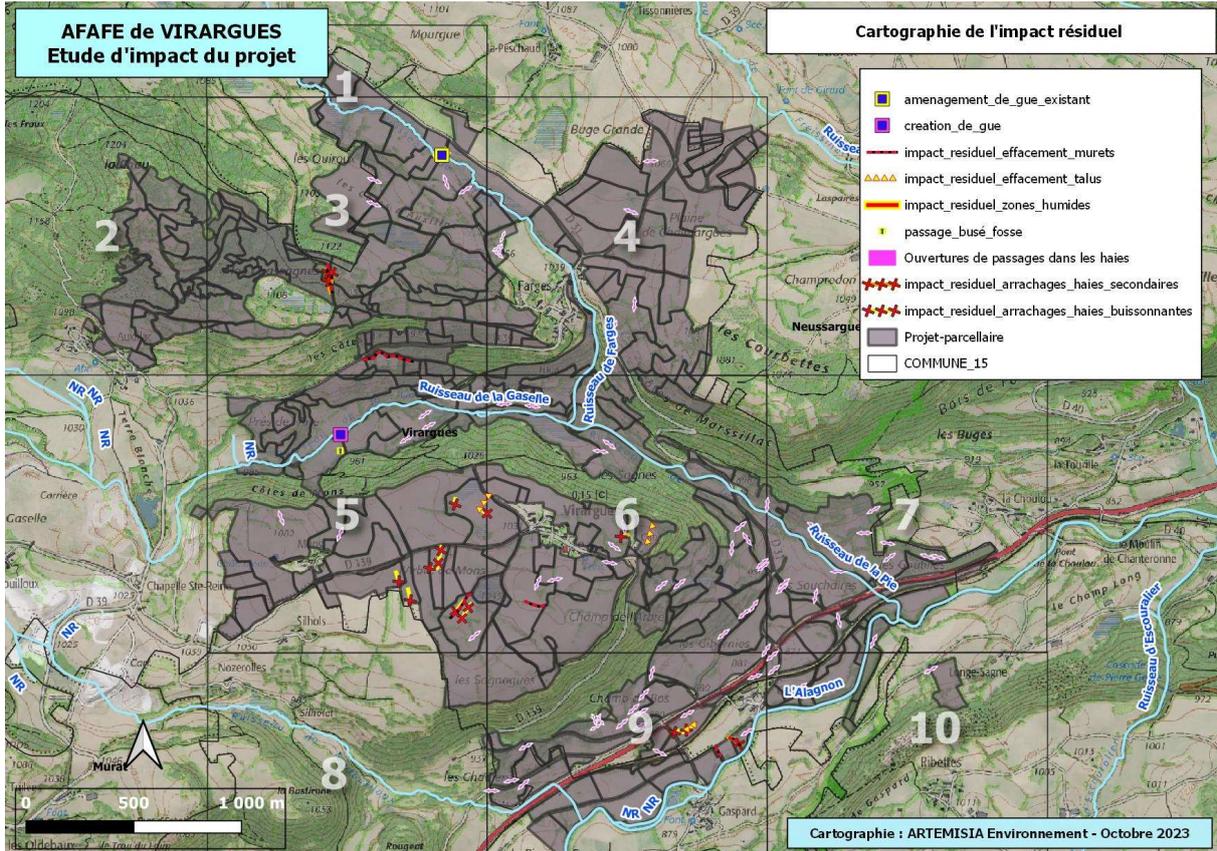
Aucuns travaux de drainage de zone humide ne sont prévus au programme des travaux connexes, ni aucuns travaux de défrichement. Le projet foncier ne se traduira pas par une modification des modes de gestion des prairies naturelles de fauches ou des zones humides.

Tableau bilan de l'impact sur les éléments linéaires du territoire expertisés

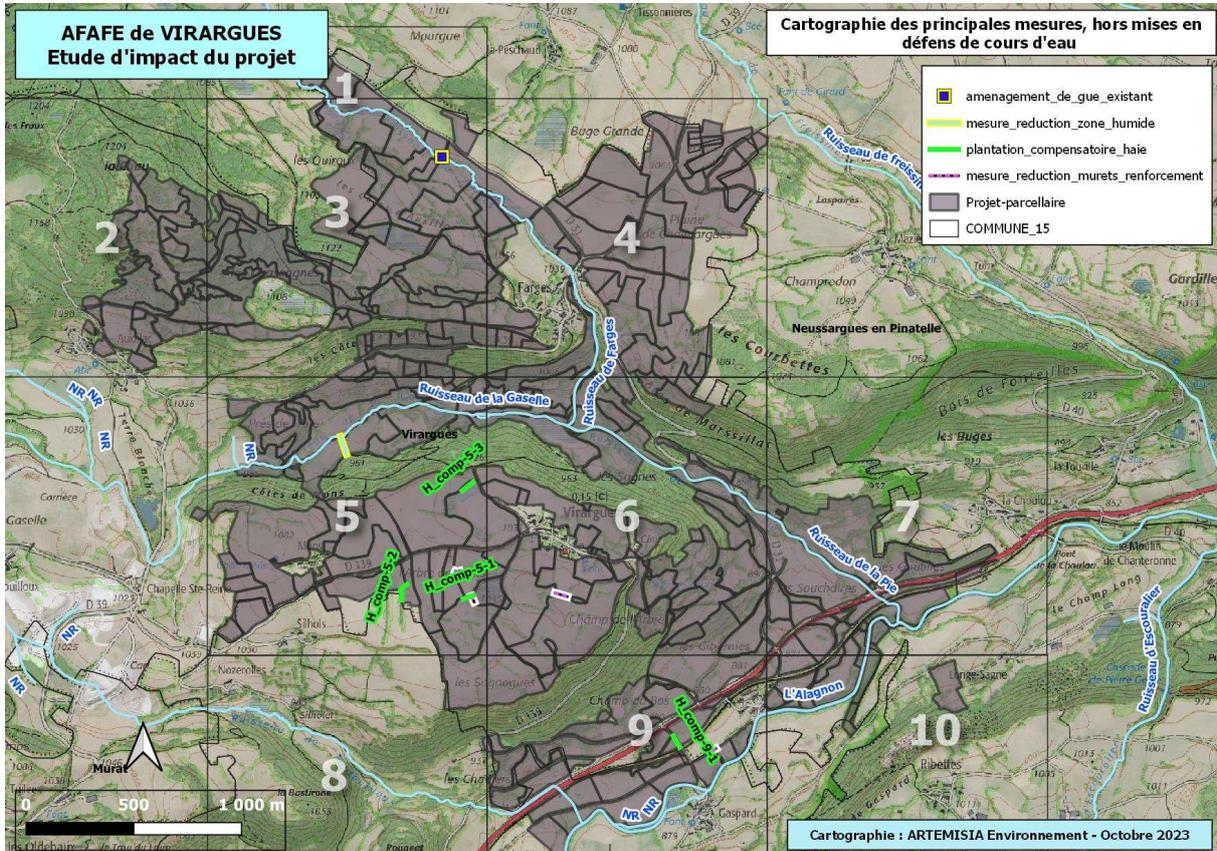
Haies	Etat initial Longueur en ml /périmètre AFAFE	Etat initial nombre /périmètre AFAFE en	Impact brut		Mesures Evitement / Réduction		Impact résiduel		Taux Réduction impact	Taux Impact résiduel
			long ml	nbre	long ml	nbre	long ml	nbre		
Haies arborescentes prioritaires	52 512	701	3 922	48	3 922	48	0	0	- 100 %	0 %
Haies secondaires	7 229	119	720	15	615	13	105	2	- 85 %	1,4 %
Haies buissonnantes	4 750	76	728	11	208	3	638	10	- 28 %	13 %
Arbre à cavités	-	130	-	9	-	9	-	0	- 100 %	0 %
Murets	16 073	208	3 376		2 431 126	25 4	726	8	- 82 %	3,7 %
Talus	25 851	266	1 197	11	818	7	240	3	- 68 %	0,9 %
Zone humide	662 024 m2	57	560 m2	2	360 m2	1	200 m2	1	- 64 %	0,02 %

Impact résiduel sur les éléments linéaires du paysage, jugé très faible

Cartographie de l'impact résiduel sur les éléments linéaires du paysages



Mesures



- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Sans objet

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Impact résiduel sur la faune d'intérêt communautaire des cours d'eau (Loutre d'Europe, Lamproie de Planer, Saumon, Chabot d'Auvergne, Écrevisse à pieds blancs)

Le nouveau projet foncier a permis, dans certains secteurs, de répartir les nouveaux îlots fonciers de part et d'autres des ruisseaux, se servant de ces derniers comme d'une limite foncière. Initialement, de nombreuses propriétés s'étendaient des deux côtés du ruisseau, ce qui impliquait la traversée libre des ruisseaux par le bétail, et les divagations dans le lit, notamment sur le ruisseau de la Gaselle.

Ainsi, l'aménagement foncier en réduisant le nombre d'îlots fonciers traversants, permet de mettre en défens 1 051 ml de ruisseau. Les effets positifs attendus sont la réduction des désordres hydromorphologiques causés par le piétinement du bétail (érosion des berges, élargissement du lit...), la réduction de l'impact du piétinement sur les habitats aquatiques, la réduction du volume de matières en suspensions, et la réduction des pollutions organiques induites par les déjections animales. C'est notamment le cas sur le Ruisseau de la Gaselle. La pose de clôture n'est pas prévue dans le cadre des travaux connexes, mais elle est rendue possible par ce nouveau découpage. Il y aura donc une mise en défens effective du ruisseau.

Dans la plaine alluviale du ruisseau de Farges, le travail de réflexion sur la répartition des nouveaux îlots fonciers, a été notamment motivé, par la volonté de réduire le nombre de passages à gué présents sur ce ruisseau, portant leur nombre de 6 à 3 dans le nouveau projet foncier. Un de ces passages à gué existant fera l'objet de travaux d'aménagement au niveau des rampes d'accès, afin de réduire les sources de MES.

Lors des travaux réalisés à proximité du cours d'eau (aménagement des rampes de deux passages à gué), la mesure **MR-T1 : Mesures sur l'équipement, l'entretien et le ravitaillement en carburant des véhicules**, permettra de réduire fortement les risques de pollution chimique des eaux, tandis que la mesure **MR-T3 : Dispositif visant à freiner et filtrer les eaux de ruissellement lors des travaux près des ruisseaux ou fossés**, permettra quant à elle de réduire le risque de pollution ponctuelle par les MES.

En phase travaux, de nouvelles mesures viendront réduire encore d'avantage le risque d'impact sur la **Loutre d'Europe** :

- MR-T4 : Visite préalable du chantier pour baliser les portions de haies et les arbres devant être abattus
- MR-T6 : Balisage préalable des zones sensibles
- MR-T8 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de moindre vulnérabilité pour la faune

Impact résiduel sur la Loutre d'Europe est jugé positif

MA-1 : Initier un programme complémentaire de mise en défens des ruisseaux avec le SIGAL, structure animatrice du SAGE.

Le projet foncier a permis, dans certains secteurs, de répartir les nouveaux îlots fonciers de part et d'autres des ruisseaux, se servant de ces derniers comme d'une limite foncière. Initialement, de nombreuses propriétés s'étendaient des deux côtés du ruisseau, ce qui impliquait la traversée libre des ruisseaux par le bétail, et les divagations dans le lit, notamment sur le ruisseau de la Gaselle. Ainsi,

l'aménagement foncier en réduisant le nombre d'îlots fonciers traversants, permet de mettre en défens **1 051 ml** de ruisseau.

Afin d'étendre le linéaire de ruisseau mis en défens, nous préconisons, comme mesure d'accompagnement, que la commune de Virargues accompagnées par le département du Cantal, puisse entreprendre une démarche de rapprochement avec les animateurs du **SAGE Alagnon**, le SIGAL, afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre de mise en défens supplémentaires de ruisseaux, d'achat et pose de clôtures, d'entretien de berges et de création de descentes aménagées. Des contacts ont déjà été pris avec le personnel du **SIGAL** le 28 novembre 2023 **Mme Villerot** et le 29 novembre avec **M. Billard**, pour évoquer ces possibilités de mise en défens animées par le SIGAL. Leur réponse a été positive. De nouvelles rencontre seront à prévoir pour concrétiser ces actions.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

SIC - FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon »			
CODE Nat 2000	Code des HABITATS d'intérêt communautaire listés sur le FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		
3160	Lacs et mares dystrophes naturels		
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	X	Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux. Aménagement de rampes de passage à gué. Fermeture de 3 passages à gué
4030	Landes sèches européennes		
4080	Fourrés de Salix spp. subarctiques		
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans		
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	X	Regroupement parcellaire sur les côtes qui devrait favoriser une reprise de la gestion par le pâturage des zones de pelouses en cours d'enfrichement et donc de fermeture
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)		
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	X	Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux. Aménagement de rampes de passage à gué. Fermeture de 3 passages à gué
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude		
6520	Prairies de fauche de montagne		
7110 *	Tourbières hautes actives		
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		
7140	Tourbières de transition et tremblantes		
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		
91E0 *	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	X	Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux. Aménagement de rampes de passage à gué. Fermeture de 3 passages à gué
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		

9180 *	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion		
-----------	--	--	--

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

SIC - FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Allagnon »				
Groupes d'espèces	Code Natura 2000	nom des espèces listées sur le FSD	Risque de détérioration/destruction de l'habitat d'espèce (O/N) totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)
Mammifères	1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	N Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux Aménagement de rampes de passage à gué Fermeture de 3 passages à gué	O Très faible
Poissons	1096	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	N Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux Aménagement de rampes de passage à gué Fermeture de 3 passages à gué	
	1106	Saumon <i>Salmo salar</i>	N Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux Aménagement de rampes de passage à gué Fermeture de 3 passages à gué	
	1163	Chabot d'Auvergne <i>Cottus duranii</i>	N Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux Aménagement de rampes de passage à gué Fermeture de 3 passages à gué	
Crustacés	1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	N Impact positif par mise en défens d'1 km de ruisseaux Aménagement de rampes de passage à gué Fermeture de 3 passages à gué	

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

NON

En conclusion, nous jugeons que la mise en œuvre du projet de l'AFAFE de Virargues aura un impact positif sur les sites Natura 2000 SIC - FR8302034 « Vallées de l'Allanche et du Haut-Alagnon », concernés par le projet d'AFAFE de Virargues. Au bilan, le projet avec toutes les mesures mises en œuvre, se traduit par un bilan positif en faveur des habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire mentionnés dans le FSD.

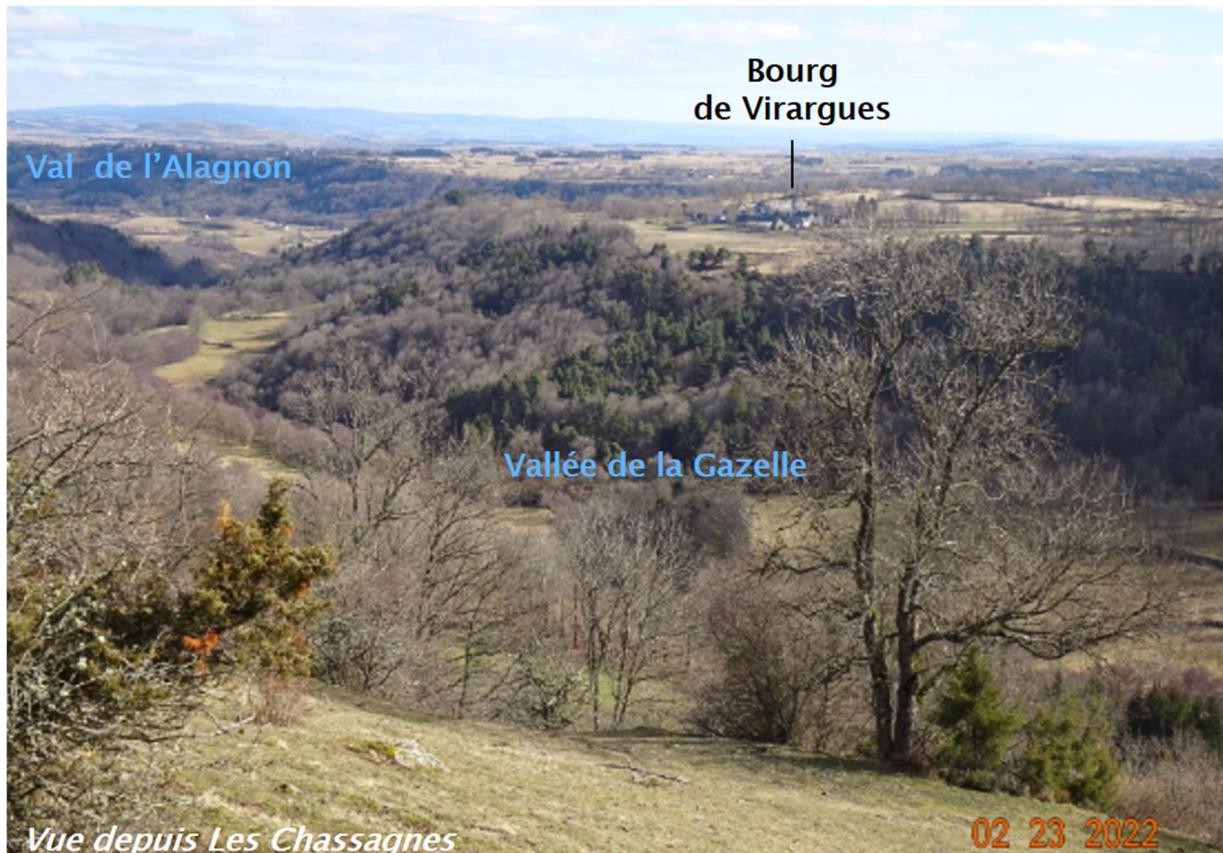
OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : **01 / 12 / 2023**

A : **Aurillac**

Nom et signature :

Photos présentant le périmètre AFAFE et le site Natura 2000



Photos ci-dessous, montrant les eaux du ruisseau de la Gaselle relativement troubles (effet eau blanche), avec des dépôts de MES significatifs, induits à la fois par l'activité de la carrière en amont et les désordres induits par le piétinement du bétail laissé en accès libre au ruisseau (franchissement et abreuvement) sur de très linéaire.



Rivière Alagnon et sont boisement alluvial d'aulne, de frêne et de peuplier (code Corine : 44.32) et prairie naturelle de fauche inondable (code Corine : 38.22)

